Le dispositif « label Employeur Pro-Vélo » a pour objectif de développer l'usage du vélo dans les trajets domicile-travail ainsi que dans les trajets professionnels.

Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV) propose aux employeurs :
Un soutien financier
Un accompagnement clé en main vers la labellisation

Ce programme s'adresse à tous les employeurs soucieux de l'environnement et d'au moins 6 salariés.

Vous êtes une association et souhaitez-vous inscrire dans une démarche volontariste en terme de transition écologique, votre SCOP a envie d'encourager les mobilités douces au sein même de la structure…

Pour comprendre l'intérêt du dispositif, les atouts pour votre organisation et connaître le processus conduisant à la labellisation, le Conseil départemental du Val-de-Marne et la SCIC « la Cour Cyclette », structure de référence dans le Val-de-Marne sur les sujets liés au vélo et à la cyclo-logistique, vous propose une session d'information :

Le Lundi 25 mars de 14h à 15h30
80, avenue du Général de Gaulle
2ème étage
Salle Proj'aide
94000 CRETEIL

A noter !

Cette session s'adresse :
Aux associations (comités, fédérations, coopératives, mutuelles, fondations) et entreprises commerciales labellisées Ess
Aux structures employeuses d'au moins 6 salariés

Inscriptions au 01 49 56 85 37 ou par mail
Projaide@valdemarne.fr
Informations : myriam@courcyclette.org